

**Contrat Éducatif Local - Encaissement et réaffectation d'une subvention
de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports - Signature de l'avenant
à la convention - Attribution de subventions - Transferts de crédits**

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser une subvention complémentaire de 3 000 € versée par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports au titre du Contrat Éducatif Local 2004 et de signer l'avenant à la convention 2004. Cette subvention sera inscrite en recettes à l'imputation 74.824.74718.21100 et réaffectée en dépenses à l'imputation 65.824.6574.21100

- d'attribuer des subventions, après encaissement de cette subvention, aux partenaires suivants :

Partenaires	Actions	Montant
Ecole élémentaire Jules Ferry	Ateliers périscolaires	1 000 €
REP de Planoise	Apprentissage de la lecture	1 000 €
Ecole élémentaire Jean Macé	Citoyenneté	1 000 €
TOTAL		3 000 €

- de procéder à un transfert d'un montant de 5 200 €, à prélever sur l'imputation 65.824.6574.21100 au bénéfice de l'imputation 012.422.64131.47032 ; cette somme est destinée à rémunérer des personnels de la maison de Quartier de Montrapon qui ont animé les Centres de Loisirs sans Hébergement pendant les vacances d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.